Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 081-248100737-20220927-DEL2022_167-DE

L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT

Dossier de candidature

Approches Territoriales Intégrées (ATI)

Priorité 5 - Programme Régional FEDER-FSE+ 2021-2027

Occitanie

UNION EUROPÉENNE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 081-248100737-20220927-DEL2022_167-DE

Toutes les informations demandées dans ce document doivent être complétées de manière exhaustive.

Nom de la structure candidate	Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Où faire parvenir votre dossier de candidature ?	Les candidatures sont à transmettre à travers le portail régional des aides, accessible via le lien suivant : https://www.laregion.fr/AMI-approches-territoriales-integrees
Personne à contacter pour toute information	approches.territoriales.feder@laregion.fr Par Départements : Aveyron, Gard, Lozère, Tarn : **Guillaume GIAI MINIETTI** Ariège, Aude, Hérault, Pyrénées-Orientales : **Nicolas JORGENSEN** Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn-et-Garonne : **Lionel BOUVET**
Date limite de dépôt de la candidature	16 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 081-248100737-20220927-DEL2022_167-DE

1- IDENTIFICATION DU CHEF DE FILE ATI

Chef de file ATI (nom de la structure) :

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Représentant légal (nom, prénom, coordonnées) et fonction :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Présidente

Contact (personne en charge du suivi de la candidature) :

Olivier LEVREY

Téléphone : Fixe | 05 63 49 14 47 ; Mobile :

Adresse électronique : olivier.levrey@grand-albigeois.fr

N° SIRET (ou SIREN le cas échéant) :

N° RNA si le candidat est une association : Sans objet

Raison sociale (le cas échéant) : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Nature/statut juridique : Collectivité locales

Adresse :

N° : 16

Libellé de la voie : Rue de l'hôtel de ville

Complément d'adresse :

Code postal : 81 000 ALBI

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 081-248100737-20220927-DEL2022_167-DE

2- PRÉSENTATION DE L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE

Identification du territoire et de la structure porteuse du contrat territorial Occitanie (CTO)

Le territoire concerné est celui de la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui regroupe 16 communes représentant 82 350 habitants pour 208 km².
La structure porteuse du CTO est la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Résumé du diagnostic de territoire identifiant les besoins recensés et le potentiel de développement de la zone, y compris dans ses dimensions et interconnexions économiques, sociales et environnementales

L'albigeois est le premier pôle urbain du Tarn et la 6° agglomération d'Occitanie.
La présence d'un ensemble bâti inscrit au patrimoine mondial de l'humanité et la richesse patrimoniale et architecturale des bourgs et villages des 15 autres communes lui confèrent un atout touristique indéniable qu'il faut conforter.
Par ailleurs, avec ses 240 équipements structurants et de proximité tant au niveau de la santé (1 hôpital et 2 cliniques), que culturel (un Grand Théâtre géré par une Scène Nationale), et sportif (un Stadium qui accueille des compétitions nationales voire internationale en athlétisme et rugby, deux équipements nautiques), le territoire est en mesure de répondre aux besoins de ses habitants et offre des conditions de vie et d'accueil de qualité.
Son tissu associatif est également dense et contribue fortement à l'animation du territoire.
Il comprend cependant des disparités sociales importantes avec notamment 3 quartiers prioritaires dont celui de Cantepau qui fait partie des plus pauvres au niveau français (programme NPRU en cours). Ainsi en 2021, 15% des ménages albigeois vivaient en dessous du seuil de pauvreté, ce taux étant porté à 35% pour les familles monoparentales, et à 65% pour les habitants du quartier de Cantepau.
C'est également le premier pôle économique du Tarn. Il est constitué majoritairement de PME/PMI diversifiées.
Il dispose également d'une offre, inédite pour une ville de sa taille, en matière d'enseignement supérieur avec notamment l'école des Mines d'Albi et une université de plein exercice :(l'INU Jean-François Champollion). Albi est ainsi considérée comme un pôle universitaire d'équilibre au niveau régional.
Le territoire a également une ambition forte en matière environnementale avec des enjeux de gestion des eaux (rivière Tarn et affluents), une agriculture fortement présente (principalement en céréales), un potentiel énergétique en émergence (objectif du PCAET

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 081-248100737-20220927-DEL2022_167-DE

2021-2027 de multiplier par 5 la production EnR à l'horizon 2050), un plan de déplacement urbain ambitieux, un engagement fort en faveur de la préservation de la biodiversité....
Avec l'inscription au patrimoine mondial de la cité épiscopale d'Albi en 2010, le territoire a pris une autre dimension touristique confortée par convention Grands Sites signée avec la Région.
Toutes ces actions ou choix politiques se sont toujours positionnées dans une logique de complémentarité et non de concurrence vis à vis de la métropole Toulousaine.

Stratégie de territoire retenue pour répondre aux besoins sur la période du programme 2021-2027

Afin de répondre aux besoins des habitants du territoire et de consolider la place de l'Albigeois dans le tissu régional, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'engage dans une stratégie de développement durable et équilibrée.
Durable en prenant en compte les enjeux de transition écologique de manière transversale et volontariste, comme en témoigne par exemple la conclusion d'un contrat de transition écologique multi-partenariale en 2020.
Equilibrée en tenant compte des différents besoins des habitants (selon leur âge, leurs ressources, leurs qualifications...) et des acteurs socio-économiques du territoire, et en assumant le rôle de centralité de l'Albigeois au sein du département du Tarn (pôle de santé, pôle universitaire, préfecture de Département...).
Le contrat de relance et de transition écologique 2021-2026, conclu auprès de l'État fin 2021, s'articule autour de 3 orientations stratégiques (développement économique et attractivité, transition écologique, cadre de vie et cohésion sociale) et présente une centaine de projets (portés par l'agglomération, par les communes ou par des partenaires) œuvrant pour le développement du territoire.

Ces orientations répondent aux grands enjeux du territoire en matière de transition écologique, économique et sociale.
1/ un aménagement du territoire moins consommateur d'espace
2/ des bâtiments moins énergivores
3/ une mobilité décarbonée
4/ le développement des énergies renouvelables
5/ un nouveau modèle agricole et durable
6/ la préservation des ressources en eau et de la biodiversité
7/ produire et consommer autrement (programme d'économie circulaire, incitation à la réduction des déchets, valorisation des circuits courts,...)

Dans ce cadre, comme dans l'ensemble des dispositifs existants et à venir, la communauté d'agglomération a pour objectif d'accompagner les projets portés par les entreprises, associations, organismes publics et collectivités du territoire.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 081-248100737-20220927-DEL2022_167-DE

Elle s'est donc structurée dans cet objectif et a une politique volontariste tournée vers l'innovation qui se traduit par différents volets d'intervention : appui à l'émergence d'une filière hydrogène et ses usages terrestres, soutien aux pôles universitaires et notamment l'IMT Mines d'Albi, démarche innovante de SCIC carbone... La question de l'adaptation des compétences aux emplois de demain est une préoccupation transversale dans l'action de la collectivité, que ce soit dans le cadre du projet de campus H2, de l'expérimentation TZCLD (Territoie Zéro Chômeur Longue Durée) ou encore de celle relative à la création d'une ferme agroécologique.

La forte intégration de compétences au sein de la communauté d'agglomération, sur les volets techniques et économiques notamment, montre sa détermination à rationaliser les services publics tout en laissant aux communes les compétences de proximité qui font leur ADN (action sociale, scolaire, sport, culture, animation,...).
Cette politique se traduit par un pacte financier et fiscal de solidarité conclu en 2021, et se poursuit à travers un schéma de mutualisation en cours de redéfinition,
Par ailleurs, l'agglomération est engagée de manière volontaire dans l'expérimentation nationale de la certification des comptes, expérimentation encadrée par les dispositions de l'article 110 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Cette certification doit permettre à un auditeur externe de pouvoir certifier que les comptes de l'agglomération sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et du résultat des opérations de l'exercice.

Contribution de la stratégie à l'objectif de rééquilibrage du territoire régional

Etant un vrai pôle de centralité proche et complémentaire de la métropole toulousaine, le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois joue pleinement un rôle dans l'équilibre régional et contribue à la dynamique métropolitaine. Cela se vérifie tant sur le volet économique, que la santé, l'enseignement supérieur, la culture, le tourisme et le développement numérique. Ce rôle structurant dans l'organisation territoriale de la Région Occitanie est notamment reconnu dans le cadre du SRADDET Occitanie 2040 à travers notamment deux exemples : celui de l'enseignement supérieur avec deux établissements importants (IMT Mines d'Albi et INU Jean-François Champollion) et celui des entreprises innovantes (SAFRA).
Cette notion d'équilibre et d'attractivité se traduit d'ailleurs par des mouvements quotidiens équilibrés de personnes qui viennent de Toulouse travailler sur le territoire et de personnes du territoire qui vont travailler à Toulouse.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 081-248100737-20220927-DEL2022_167-DE

L'accueil d'entreprises en Albigeois est un axe fondamental de la stratégie de territoire et elle répond souvent à des attentes d'entreprises dont les salariés recherchent une qualité de vie différente de celles proposées par les métropoles, tendance qui s'est encore accentuée depuis le COVID. Ainsi, une attention particulière est portée sur l'accueil de ces nouveaux arrivants .
L'exemple récent du développement de la filière hydrogène est un très bon exemple de complémentarité régional puisque si le volet aéronautique est porté par Toulouse et le ferroviaire par Tarbes, celui des mobilités terrestres est porté par le territoire albigeois. Cela s'est traduit notamment par la constitution d'une réponse commune, à travers le projet occitan GENHYO, à l'appel à manifestation d'intérêt national « Compétence et Métiers d'Avenir ». Ce projets fait partie des 66 lauréats et la proposition albigeoise « Campus H2 » fait partie des projets ciblés dans les financements accordés.

Articulation de la stratégie du territoire avec les objectifs du programme opérationnel https://www.europe-en-occitanie.eu/ et de la priorité 5

Le territoire est pleinement acteur sur les différentes priorités du programme opérationnel, notamment sur la priorité 1 (développement économique, numérique et recherche) avec notamment son rôle de coordonnateur an matière d'enseignement supérieur et les investissement portés dans ce domaine, la priorité 2 (transition énergétique et écologique) avec les actions prévues dans le CRTE et plus récemment le développement de la filière hydrogène, et la priorité 3 (mobilités douces urbaines) avec le schéma directeur desd éplacement doux et le projet de pôle multimodal.

Concernant la priorité 5 du programme opérationnel, qui vise à faire une Europe plus proche des citoyens, qui soutienne les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne, le territoire albigeois a des projets importants :

- Améliorer le cadre de vie des habitants en zone défavorisée :
    - .opérations de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la ville d'Albi (Cantepau, Lapanouse, Veyrières),
    - programme Action cœur de ville en centre-ville d'Albi (notamment dans sa dimension d'amélioration du parc de logements existants)
    - Projet de requalification urbaine du quartier prioritaire de la ville de Lapanouse (Albi)
- Lutter contre la désertification médicale dans les zones urbaines défavorisées :
    - Bien que n'étant pas considéré comme "désert médical", une attention particulière est portée à l'évolution de la démographie des professionnels de santé et à la situation de l'hôpital. Des projets sont en cours sur ces sujets (maison médicale, réflexion sur les enjeux de logement des internes en

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 081-248100737-20220927-DEL2022_167-DE

médecine...) et se concrétise notamment dans le cadre partenarial du Contrat Local de Santé porté par la ville d'Albi

- Développer le logement à destination des populations fragiles et marginalisées :
  - le programme local de l'habitat en cours de révision porte les enjeux d'accès aux logements pour tous les habitants, dont la création de logements sociaux et d'aires d'accueil des gens du voyage.
- Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous :
  - de nombreux projets d'investissements publics sont envisagés pour les prochaines années (réhabilitation et extension des capacités des 2 piscines gérées par l'agglomération, création d'une nouvelle médiathèque rive droite, aménagements urbains de mise en valeur du patrimoine notamment autour du pont Vieux d'Albi, aménagement et rénovation du patrimoine bâti tels que le palais de la Berbie et l'église Saint Salvi, ...).
- Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formation paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure :
  - Le projet campus H2 (visant à offrir des formation allant du CAP au Master2) a été récemment lauréat, en association avec l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt national « Compétences et Métiers d'Avenir ».
  - Projet CFA pour les métiers de l'automobile
- Soutenir le développement du Massif des Pyrénées : Le territoire n'est pas concerné par ce volet.

Articulation avec des projets/stratégies portés par des acteurs dépassant le périmètre de l'ATI (Etat, Région, Départements, Agences…)

Le territoire albigeois est partie prenante sur l'ensemble des dispositifs proposés par les partenaires :
- Contrat de Relance et de Transition Ecologique,
- Contrat de Transition Ecologique,
- Convention NPRU Canteapu
- Action cœur de ville,
- contrats Bourg Centre,
- contrat Atout Tarn,
- Contrat local de santé,
- Contrat de ville,
- Convention territoriale globale,
- Projet alimentaire territorial.
- Plans d'actions Économie Sociale et Solidaire 2020-2026

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 081-248100737-20220927-DEL2022_167-DE

3- DESCRIPTION DU PARTENARIAT ET GOUVERNANCE

Justifier du caractère concerté de l'approche territoriale intégrée (participation des acteurs du territoire à la définition de la stratégie, participation à la candidature ATI et à la gouvernance)

La communauté d'agglomération coordonne de nombreux dispositifs sur le territoire, notamment le Contrat Territorial Occitanie. Elle est donc garante de la nécessaire concertation de l'approche territoriale intégrée.

Cette concertation se fait bien entendu en étroite collaboration avec le département du Tarn qui traduit celle-ci à travers le contrat Atout-Tarn.

La liste des partenariats est longue et elle se traduit par la signature de nombreux contrat notamment :

Politique de ville -> contrat cosigné par de nombreux partenaires (ANRU, CAF, pôle emploi, chambres consulaires...) travail partenarial avec porteurs de projet, et habitants (conseil de quartier)

Contrat de transition écologique -> 4 signataires + 16 partenaires dont des entreprises privées

Animation des campus universitaires en lien avec l'IMT

Pépinières d'entreprises et incubateurs

Membres de la gouvernance (membres du CTO, qui constitueront le comité de pilotage de l'ATI) :

Structure	Représentant
1. Région Occitanie	Carole Delga
2. Département du Tarn	Christophe Ramond
3. Communauté d'Agglomération de l'Albigeois	Stéphanie Guiraud-Chaumeil
4. Etat	François-Xavier Lauch

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 081-248100737-20220927-DEL2022_167-DE

4- MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE CHEF DE FILE ATI POUR SUIVRE L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE

Ces moyens permettent à l'Autorité de gestion d'apprécier votre capacité à coordonner, piloter, suivre et mener à bien votre approche territoriale intégrée sur la période du Programme Régional 2021-2027.

Moyens humains en charge du pilotage et de l'animation de l'approche territoriale intégrée :

Fonction des personnes affectées au suivi de l'ATI (NOM, prénom)	Fonction	Estimation ETP dédié	Coordonnées (téléphone, adresse mail)
1. David Baisse	Chargé de Mission	0,8 ETP	david.baisse@grand-albigeois.fr
2. Olivier Levrey	DGS	0,05 ETP	olivier.levrey@grand-albigeois.fr
3. Stéphane Ozouf	DGA Ressources	0,05 ETP	stephane.ozouf@grand-albigeois.fr
4. Stéphane Avizou	Directeur Financier	0,05 ETP	stephane.avizou@grand-albigeois.f
5.Secrétariat Général	Administratif	0,10 ETP	Secretariat.general@grand-albigeois.fr

Personne en charge du suivi du CTO (NOM, prénom, et fonction) : _____

➔ **Joindre un organigramme illustrant le lien fonctionnel des personnes concernées par l'ATI et le CTO en pièce jointe.**

Commentaires éventuels :

5- AUTRES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES EUROPÉENNES ET NATIONALES

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 081-248100737-20220927-DEL2022_167-DE

Actions d'animation, de communication et d'information prévues dans le cadre de l'ATI par le Chef de file pour informer les acteurs du territoire de la démarche et des financements européens.

Journaux municipaux et d'agglomération, à destination des habitants, notamment Albimag pour la ville d'Albi et « Grand A » pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Actions prévues pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour le montage du dossier et le respect des dispositions européennes et des obligations de publicité européenne.

Appui du service financements extérieurs et de la direction des Finances

Vous trouverez le guide de communication ou tout renseignement relatif à l'obligation de publicité sur le site Europe en Occitanie.

MENTIONS LÉGALES :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de candidature.

Conformément au Règlement général européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'autorité de gestion.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 081-248100737-20220927-DEL2022_167-DE

6- OBLIGATIONS ET ATTESTATION DU CANDIDAT CHEF DE FILE ATI

Je soussignée, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, en qualité du signataire et représentant légal, candidate à l'appel à manifestation d'intérêts « Approche territoriale intégrée » du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la candidature,
- Porter cette candidature au titre d'une démarche partenariale avec les membres de la gouvernance.

Une fois ma candidature sélectionnée, je m'engage à :

- Mettre en œuvre la démarche ATI, conformément à la **convention d'association**,
- Assurer la gouvernance dans une démarche partenariale et en respectant le **règlement intérieur du comité de pilotage**,
- Organiser la pré-sélection des opérations de la priorité 5 du PR FEDER-FSE+ 2021-2027, en m'appuyant sur la **fiche de pré-sélection** des opérations.

J'ai pris connaissance des obligations du porteur de projet lors du dépôt d'un dossier et m'engage à les faire respecter en qualité de Chef de file ATI. Ces obligations sont :

- Informer le service instructeur du début d'exécution effective du projet,
- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation du projet,
- Respecter les engagements de réalisation du projet,
- Informer le service instructeur en cas de modification du projet (ex : période d'exécution, localisation des actions, engagements financiers…) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale…), de ma raison sociale, etc…
- Ne pas apporter de modifications importantes affectant la nature, les objectifs ou les conditions de mise en œuvre du projet, ou d'opérer un changement de propriété du bien cofinancé le cas échéant, ou délocaliser l'activité productive cofinancée le cas échéant en dehors de la zone couverte par le programme,
- Dûment justifier les dépenses pour le paiement de l'aide européenne,
- Tenir une compatibilité séparée, ou utiliser un code comptable adéquat pour tracer les mouvements comptables du projet,
- Réaliser des actions de publicité et respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur,

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 081-248100737-20220927-DEL2022_167-DE

- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le projet.
- Conserver toutes les pièces du dossier jusqu'à la date prévue dans l'acte juridique attributif d'aide, et archiver celui-ci.
- Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide européenne.

Fait à ALBI, le 15 septembre 2022

Cachet et signature du candidat (représentant légal ou délégué)

Fonction du signataire : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Présidente de la communauté d'agglomération de L'albigeois

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 081-248100737-20220927-DEL2022_167-DE

7- PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Pour tous les candidats :

- Dossier de candidature signé, daté,
- Document attestant la capacité du représentant légal,
- Délégation éventuelle de signature,
- Délibération de l'organe compétent ou décision du conseil d'administration autorisant le dépôt de candidature,

Associations :

- Statuts,
- Copie publication JO ou récépissé de déclaration en préfecture,
- Liste des membres du conseil d'administration.